

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

CETAssez!

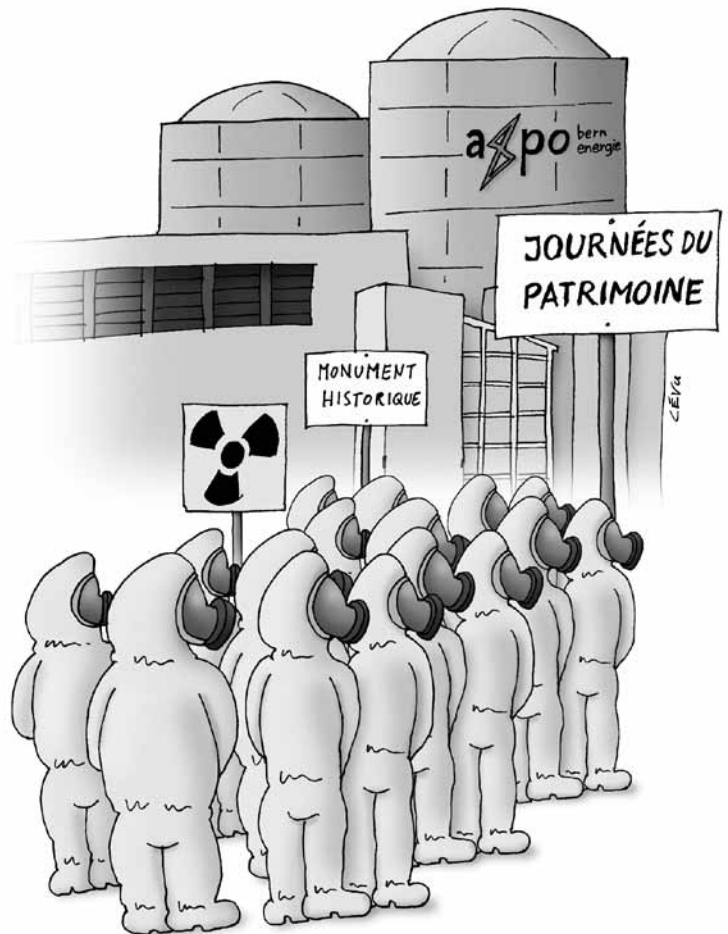
Le traité de libre-échange négocié entre le Canada et l'Union européenne (CETA) va au devant d'un processus de ratification difficile. Le parlement wallon, qui dispose d'un droit de veto en matière de commerce international, a refusé d'autoriser le gouvernement belge à ratifier ce traité négocié en secret par la Commission européenne depuis 2009, avant d'amender sa position.

Cette décision est historique. Rarement, la mobilisation citoyenne contre un accord commercial avait permis de bloquer formellement le processus de ratification d'un instrument déjà négocié.

Sur le fond, la position des socialistes wallons, majoritaires, synthétisée par un excellent discours du ministre-président Paul Magnette, est classiquement sociale-démocrate. Il ne s'agit pas d'un refus de principe du commerce international, mais de créer un rapport de force pour obtenir des standards élevés en matière de protection de l'environnement, de droit du travail ou de respect des services publics. La méthode des négociations secrètes est récusée, de même que les tribunaux d'arbitrages privés qui pourraient dans certains cas demander à des États d'abroger leurs législations. Le but est de rééquilibrer le rapport de force qui penche aujourd'hui dangereusement en faveur des intérêts des sociétés transnationales.

Face à cette décision politique courageuse, l'UE et le Canada ont répondu par des pressions et des ultimatums. En privilégiant l'écoute de la société civile et le débat démocratique, les socialistes wallons ont sauvé ces jours l'honneur de la social-démocratie européenne.

Réd.



Apocalypse now

L'énergie nucléaire est assurément une des pires énergies. Militaire, centralisée, ruineuse, anti-démocratique, et apocalyptique. Beznau, la plus vieille centrale en activité est une catastrophe annoncée. L'exemple de Fukushima prouve que le pire est toujours probable. Comme l'énergie nucléaire contient sa propre destruction, il s'agit à notre échelle, de débrancher les centrales nucléaires après au plus 45 ans d'activité en Suisse en acceptant le 27 novembre l'initiative «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire».

Lire en page 7

■ Mendicité

Voulons-nous vraiment vivre dans une société qui criminalise les personnes les plus vulnérables?

Page 5

■ Neuchâtel

Avec son programme d'austérité, le Conseil d'État va encore accentuer les inégalités.

Page 6

■ Apple

En Irlande comme ailleurs, l'État a choisi le camp des actionnaires.

Page 9

HUMEUR

Il faut soutenir David Payot

Il y a des moments où l'honneur d'un-e élu-e consiste à s'opposer à des lois ou à des règlements iniques, soit parce que leur application dans un cas particulier conduit à des injustices, soit parce que ce sont les textes eux-mêmes qui sont inacceptables. Ce principe est d'autant plus important dans un pays fédéral, où certaines règles sont décidées à un autre échelon, sans l'assentissement de la ville ou du canton où l'on est élu.

Il y a aussi des moments où il faut des actions marquantes pour sortir les gens de leur torpeur. Certains scandales semblent susciter une sorte de résignation triste, par manque de moyens de résistance peut-être, par défaut d'exemples de personnes qui résistent aussi. Et s'il est un sujet où la torpeur de la population suisse commence à devenir glaçante, c'est bien la situation de l'asile en Europe. Alors que des milliers de personnes se noient dans la Méditerranée et que la politique criminelle des États membres de l'Union européenne est directement responsable de ces morts, le silence, ou pire, l'indifférence, sont assourdissants.

Dans ce contexte, il faut saluer l'action de David Payot à la Municipalité de Lausanne, qui a déclaré publiquement vouloir résister aux renvois des «cas Dublin» en accueillant chez lui. Ce faisant, il se place dans une longue tradition d'élus et de magistrats qui, à un

moment précis, ont décidé de désobéir à la loi. Les glissements fébriles de la droite, qui menace maintenant de porter l'affaire devant les tribunaux, ne font d'ailleurs que confirmer l'importance de ces déclarations.

DÉSOBÉIR À LA LOI

Il existe des exemples célèbres de désobéissance, en des temps plus sombres que les nôtres, mais il n'est nul besoin de citer ceux-là seulement. D'innombrables gestes de désobéissance, parfois minuscules, permettent à notre société de fonctionner humainement. L'application bornée des règlements jusqu'à leur dernière virgule a toujours quelque chose d'effrayant, et l'on ne peut complètement oublier à cet égard que ce fut là la ligne de défense d'Adolf Eichmann à son procès en 1961.

Si la présence d'élus de gauche dans un pays aussi conservateur que l'est la Suisse se justifie, c'est aussi pour cette raison, parce que ces fonctions sont également investies d'une dimension symbolique qui permet d'en faire autre chose, lorsque les circonstances le requièrent.

Enfin, l'inquiétude toute libérale que des magistrats d'extrême droite puissent être tentés d'en faire de même est une réaction purement apolitique. Ce qui compte au final, dans cette affaire comme dans d'autres, et finalement dans toute politique, c'est toujours

l'action des hommes et des femmes face aux décisions de leurs dirigeants. Qu'un magistrat de droite prenne des libertés avec des lois qu'il ou elle jugerait trop à gauche, et nous lui répondrons dans la rue, sous ses fenêtres, dans les médias, bref, partout où il le faudra jusqu'à que son refus prenne fin.

On n'a rien vu de semblable à Lausanne ces dernières semaines, hormis les gesticulations de la droite au Conseil communal. La désobéissance d'un-e élu-e vaut par l'exemple qu'elle instaure, par les réflexions qu'elle suscite et par le soutien qu'elle recueille. Ces trois éléments sont d'ores et déjà rassemblés dans le cas de David Payot.

Antoine Chollet

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Antoine Chollet (AC), Yannick Egger (YE), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Marie Métrailler (MM), Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thièri (AT)

Comité:

Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Holenweg, Pascal Holenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco

Secrétariat de rédaction, mise en page:

Gabriel Sidler

Webmaster:

Mathieu Gasparini

Illustrations:

Christian Vullioud (Cévu)

Maquette:

Marc Dubois, Lausanne

Relecture:

Cora Antonioli et Yvan Thièri

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix



Sexisme au Palais fédéral

HONGRIE

Orban contre les réfugié·e·s

Tandis que tous les médias étrangers ont annoncé l'échec du référendum sur les quotas de réfugié·e·s, la propagande du gouvernement hongrois l'a présenté comme un succès énorme. Les médias «publics» n'ont pas manqué de souligner que 98% des votant·e·s avaient voté «non», contre la répartition des demandeuses·eurs d'asile entre les pays de l'UE. Ils oublient aussi de mentionner que la participation a à peine atteint les 40% (si on retranche les votes invalides, qui s'élevaient à 6%). Voter «oui» n'avait pas de sens, puisque la question posée ne portait pas sur les quotas, mais sur «l'implantation forcée en Hongrie des citoyens non hongrois par l'Union Européenne».

Dans ces conditions, accepter le référendum signifiait jouer le jeu du régime, en légitimant d'abord cette question mensongère, en augmentant ensuite la participation, et en prenant donc le risque que le référendum soit validé. C'est pour cela que l'opposition et les associations de défense des droits humains contestaient plutôt le référendum lui-même, ainsi que la campagne qui l'accompagnait, et appelaient soit au vote invalide, soit au boycott. C'est ce qui explique ce taux d'abstention élevé.

La question référendaire reposait sur un mensonge, en suggérant que les personnes que la Hongrie devait accueillir (au nombre de 1600) auraient non seulement toutes droit à l'asile, mais qu'en plus elles resteraient à long terme. Mais la campagne du gouvernement en a ajouté un autre, en affirmant que ce vote concernait l'immigration de manière générale, à ce jour quasi inexistante en Hongrie. Les réfugié·e·s ou immigré·e·s potentiel·le·s n'ont en effet aucun intérêt à rester dans un pays que 800'000 personnes ont quitté ces dernières années. La Hongrie est aujourd'hui une terre d'*émigration*. Pourtant, les personnes interrogées dans la rue par

les journalistes ont souvent répondu qu'elles ne voulaient pas accueillir des personnes issues d'autres cultures, qu'elles avaient peur du terrorisme, que les immigré·e·s allaient piquer leur travail... C'est le signe que la machine de propagande du gouvernement a encore une fois fonctionné.

UNE FAUSSE QUESTION

Le «non» n'avait donc strictement rien à voir avec les quotas décidés par l'UE, sur lesquels le référendum prétendait pourtant porter. Ce référendum était d'ailleurs anticonstitutionnel, car les obligations relevant des traités internationaux ne sont pas soumises au référendum selon la constitution d'Orbán.

En même temps, le régime autocratique se durcit. Orbán a l'air de vouloir suivre les objectifs de son maître Vladimir Poutine – surtout en ce qui

concerne l'affaiblissement de l'UE – ainsi que ses modes d'action, certes dans une version moins brutale: pseudo-référendum, et bientôt de pseudo-élections, intimidation de la population en général et de certains acteurs politiques en particulier (partis, ONG, journalistes, etc.), contrôle de l'information par un pouvoir médiatique très étendu (voir la fermeture toute récente du plus grand journal d'opposition pour de soi-disant «raisons économiques»), stigmatisation des adversaires politiques et invention d'ennemis fictifs pour semer la peur. Pour l'instant, il n'y a aucun espoir de changement à l'horizon, d'autant que l'UE continue à financer ce régime corrompu et criminel.

*Balázs Berkovits
Sociologue et journaliste
indépendant*

COMMÉMORATION

Hongrie 1956

Il y a soixante ans, le 23 octobre 1956, débutait la Révolution hongroise. Première lutte importante dans les pays colonisés par la Russie stalinienne après la Seconde Guerre mondiale, elle eut un retentissement important, amplifié à l'Ouest par la droite, trop contente de pouvoir montrer les difficultés des régimes dits communistes à assurer des conditions de travail acceptables pour leurs propres travailleuses·eurs. À l'inverse, les relais officiels du Kremlin la présentèrent sans surprise comme un ensemble de menées contre-révolutionnaires et fascistes fomentées par des «agents impérialistes». Les analyses soutenant les revendications des conseils ouvriers qui s'étaient organisés spontanément en Hongrie contre le

pouvoir soviétique furent donc peu nombreuses, mais ce sont aujourd'hui les plus précieuses pour comprendre cette «révolution prolétarienne contre la bureaucratie», comme l'avait nommée Castoriadis dès 1956.

On trouvera sur notre site Internet un texte de Dan Gallin, paru dans le n° 49 de Pages de gauche pour le cinquantième anniversaire de la révolution. Il présente les événements d'octobre et novembre 1956 en Hongrie, leur contexte immédiat et leurs conséquences à court et moyen termes.

Antoine Chollet

À lire:

Dan Gallin, «Il y a cinquante ans: La Révolution hongroise de 1956», (disponible sur notre site Internet).

CHEMINS DE FER

Libéralisation des grandes lignes

Le trafic voyageurs-eurs se libéralisera sur les grandes lignes en Suisse aussi. Le quatrième paquet ferroviaire européen, signé cette année, va commencer à développer ses effets. Pour comprendre les enjeux de ce changement, nous nous sommes entretenus avec Valérie Solano, secrétaire syndicale au Syndicat du personnel des transports (SEV) à Genève.

Quels seront les changements l'an prochain?

Ce qui se dessine à l'horizon d'une dizaine d'années, ainsi que prévu dans le paquet ferroviaire européen, c'est la soumission à appel d'offre

pour l'exploitation des sillons (les kilomètres de voie), dont la gestion serait alors confiée à la Confédération, à la place des CFF comme c'est le cas actuellement. De tels appels d'offre ont déjà eu lieu ces dernières années, comme pour la ligne La Chaux-de-Fonds-Bienne, qui est désormais opérée par le BLS et plus par les CFF qui opèrent ainsi une sous-traitance. Dans un premier temps on peut imaginer que les CFF, qui maîtrisent le prix par kilomètre effectif pour la très grande majorité des lignes, puisqu'ils les exploitent déjà maintenant, gagneraient certainement la plupart des appels d'offre, mais pour combien de temps ? C'est sans doute pourquoi les CFF se préparent à une ouverture des marchés en profilant l'entreprise selon les critères européens de la libéralisation.

Quels seront les effets probables de tels changements?

Pour le moment, nous avons signé des CCT avec les compagnies de transport, dont l'une des meilleures CCT de Suisse avec les CFF. Cela garantit un salaire de base, sur tout le territoire, et de bonnes conditions de travail. C'est ce qui explique par exemple que lorsque les trains venant d'Allemagne ou de France passent la frontière, des mécanicien-ne-s payé-e-s selon les salaires suisses prennent la place de leurs collègues. Il est évident qu'une telle CCT n'a pu être négociée qu'avec un rapport de forces qui nous est favorable, puisque nous avons un taux de syndicalisation de 50% aux CFF.

Dans ces conditions, il est peu probable que des entreprises étrangères cherchent à s'implanter en Suisse. On l'a vu avec CrossRail, une entreprise italienne qui avait installé des mécanicien-ne-s à Brigue tout en les payant aux salaires italiens, beaucoup plus bas que les salaires suisses. Or nous avons réussi à la contraindre à payer ses employé-e-s selon la CCT suisse.

Que penser plus généralement de cette libéralisation?

Personne ne souhaite cette ouverture en Suisse, ni les syndicats, ni les CFF, ni les autres entreprises de transport, ni l'OFT. C'est sans doute ce qui distingue la situation suisse de celle des autres pays, où la libéralisation est soutenue par quantité d'acteurs (entreprises de transport, gouvernement, patronat). Les syndicats suisses, et notamment le SEV, ont décidé de ne pas discuter directement de cette question, mais de se battre plutôt pour le maintien des salaires aux normes suisses. Cela nous semble être une stratégie plus efficace.

D'autre part, le SEV défend le monopole du rail contre l'arrivée des cars dans les trajets interurbains. Nous avons toujours milité pour le report modal, c'est-à-dire pour le transfert de la route au rail, notamment dans le domaine des marchandises. Il n'y a aucune raison qu'on adopte une autre politique pour les voyageurs-eurs.

Quels sont les points qu'il faudra surveiller ces prochaines années?

Je pense que les points les plus faibles sont les lignes sur lesquelles des compagnies suisses travaillent avec des compagnies étrangères, près des frontières. Dans ces situations particulières, une grosse compagnie européenne pourrait reprendre tout le réseau, raison pour laquelle nous devons être particulièrement attentifs à leur sujet et empêcher les éventuelles pratiques de dumping salarial.

*Propos recueillis par
Antoine Chollet*



Aux CFF, 1400 salarié-e-s doivent se sacrifier pour leur patron

Au moment où l'on apprenait que le salaire du pauvre Andreas Meyer, le patron des CFF, dépasse toujours le million de francs (les années de vaches maigres où il avait dû se contenter de moins sont heureusement oubliées), la même entreprise annonçait que 1400 salarié-e-s lui coûtait trop cher et a décidé de les débarquer. Il manque du personnel aujourd'hui dans et en dehors des trains, dans les gares, pour la maintenance des infrastructures. Ces annonces, couplées à l'augmentation des tarifs une fois de plus, a de quoi inquiéter sur la santé de la tête de l'entreprise. AC

VAUD

Punir les plus pauvres?

Le 27 septembre 2016, le Grand Conseil vaudois a accepté l'interdiction de la mendicité sur tout le territoire. Bien que le débat public, alimenté par le lancement d'un référendum, ne soit pas uniquement centré sur les Roms, une question demeure en suspens: que va devenir la minorité rom de l'arc lémanique, victime de la pauvreté en Europe? L'issue la plus souhaitable pour la majorité du Grand Conseil serait sans doute le départ de ces migrant-e-s en direction d'autres pays européens. Cependant, l'exemple de Genève a déjà prouvé le contraire. L'interdiction n'a ni effacé ni réduit leur présence dans la ville. Cette inefficacité juridique aura juste augmenté les coûts pour les contribuables, tant en termes de personnel policier que de frais administratifs et judiciaires.

ABSURDITÉ DES AMENDES

La conséquence des amendes sur les Roms telles qu'elles sont appliquées à Lausanne et à Genève est de les faire vivre dans un état de stress permanent. La police les oblige souvent à changer de lieu durant la nuit. Lors des contrôles, il lui arrive de confisquer de l'argent aux individus, en prévision d'amendes à payer. À long terme, la peur d'être trouvé, réveillé et arrêté est nuisible à la santé. Ponctionner le misérable revenu de la

mendicité bloque la perspective de retrouver une stabilité de vie, dans la mesure où les Roms cherchent à réunir de l'argent pour pouvoir retourner dans leur pays de résidence. L'accumulation d'amendes, pouvant atteindre un total de plusieurs milliers de francs, se révèle aussi être une barrière à l'infime possibilité d'intégration qui se transforme, en cas d'impossibilité de paiement, en jours de prison ou en interdiction de territoire.

ACTION À LAUSANNE

Pour l'association Opere Rrom, qui défend le droit de ces minorités, cette loi, en plus de bafouer la dignité et les droits humains, sabote les démarches réalisées sur le terrain. L'association s'appuie essentiellement sur des collaborations avec les institutions publiques lausannoises afin d'élaborer un travail de médiation, de faciliter l'accès à l'école et, si possible, de leur permettre de s'émanciper. D'autres actions sont réalisées dans le cadre d'une permanence à l'Armée du Salut, pour les aider à comprendre le système administratif ou répondre à des situations d'urgence sur le plan sanitaire. L'attention est notamment portée sur la sensibilisation des femmes roms qui vivent dans la rue pour réduire les risques liés à la santé sexuelle et reproductive.

Dans ces conditions, la loi s'avère être un instrument au service de la lutte contre les pauvres alors que les politiques devraient plutôt s'engager à mobiliser leur force dans une action adéquate pour lutter contre la pauvreté. La présence de mendiant-e-s dans l'espace public est une réalité à laquelle il importe, pour des raisons de solidarité de trouver une solution socialement acceptable. La reconnaissance de leurs droits ainsi que leur intégration au marché du travail seraient un premier pas pour résorber la mendicité. Les associations lausannoises, soutenues par la gauche, se sont engagées à rouvrir le débat avec le référendum «non à l'interdiction de la mendicité». Soulignons qu'il implique également pour des raisons morales de se poser la question suivante: voulons-nous, oui ou non, vivre dans une société qui criminalise les personnes vulnérables?

Vincent Wenger
Association Opere Rrom

Du courage!

Combattre l'initiative pour l'interdiction de la mendicité est difficile politiquement, on le sait. Mais il s'agit de ces thématiques qui réclament du courage politique, le courage de se lever contre celles et ceux qui pensent que décréter qu'on ne veut plus voir de personnes pauvres dans la rue améliorera la vie des gens. Or, face à l'UDC vaudoise qui voulait faire de son initiative un boulevard électoral, la réaction du reste des partis a été consternante. Que le PLR se soit rangé derrière une telle initiative n'a rien de très surprenant, mais les propos atterrants d'un Marc-Olivier Buffat droit dans ses bottes devrait mettre la puce à l'oreille de celles et ceux qui pourraient être tentés par la grande alliance centriste PS-PLR. De l'autre côté de l'échiquier, Les Verts, à trois exceptions près, ont montré leur visage le plus calculateur en s'absentant, s'abstenant ou votant même oui (une voix), alors qu'un vote en bloc aurait fait basculer la majorité. Quant au PSV, sa stratégie de soutien d'un référendum uniquement en cas d'échec d'une «solution institutionnelle», outre sa faible lisibilité, montre pour le moins un faible engagement militant d'un parti qui voit dans la force de conviction de ses ministres sa planche de salut. AT



Image extraite du film L'oasis des mendiants (réal. Janine Waeber, Carole Pirker, 2015)

NEUCHÂTEL

L'austérité s'impose à nouveau

Le gouvernement neuchâtelois à majorité socialiste n'a décidé que le mot «austérité» à la bouche. Dans le cadre du budget 2017 de l'État, il prévoit un plan d'économies de 100 millions de francs. La raison? Une évaluation intermédiaire des comptes 2016 catastrophique, avec un déficit de près de 75 millions de francs. Le Conseil d'État va donc couper partout: formation, santé, prestations sociales, institutions spécialisées, transports, emplois, salaires. Mais ce n'est pas tout, il va aussi augmenter le temps de travail de la fonction publique de 40 à 41 heures hebdomadaires dès 2017.

Ceci alors qu'il y a une année à peine, le gouvernement annonçait déjà un plan d'économie de 170 millions d'économies (8% des charges), avec des coupes dans de nombreux domaines. Année après année, la fonction publique subit des mesures budgétaires diverses (non-indexation ou indexation partielle des prix à la consommation, perception d'une contribution de solida-

rité, etc.). Depuis 1993, elle n'a été payée que trois fois selon les lois en vigueur; et depuis deux ans, elle expérimente la suspension pure et simple des mécanismes salariaux habituels!

DES ÉCONOMIES INACCEPTABLES

La liste des sacrifices consentis est longue. Et comme si cela n'était pas suffisant, le Conseil d'État veut imposer dès 2017 une nouvelle grille salariale pour la fonction publique dont l'objectif avoué est de «maîtriser» la masse salariale, mais dont le véritable dessein est de faire des économies. Cette grille n'est pas acceptable, notamment pour les jeunes enseignant-e-s qui paieront le gros de la facture – alors que les enseignant-e-s neuchâtelois-es sont déjà parmi les moins bien payés de Suisse et que le canton possède l'école la moins chère de Suisse –, ainsi que pour les basses classes de l'administration cantonale qui verront leurs perspectives salariales dégradées au profit des hautes classes!

La situation financière du canton ne tombe cependant pas du ciel. Contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'État, celle-ci n'est pas due qu'à la mauvaise conjoncture, mais découle en grande partie de choix politiques hasardeux. La réforme de la fiscalité des entreprises de 2011, qui a divisé par deux l'impôt sur le bénéfice des entreprises et par 100 celui sur les holdings, produit les effets annoncés par une partie de la gauche: les rentrées fiscales des entreprises sont à la baisse et cette diminution ne fait que commencer, la réforme n'ayant pas encore déployé tous ses effets. Si le canton souffre, La Chaux-de-Fonds est au bord du gouffre financier, pendant que Neuchâtel voit ses rentrées fiscales fondre à vue d'œil. Si la situation se poursuit sans envisager de nouvelles recettes, le canton va dans le mur. Parallèlement, le nombre de millionnaires augmente...

*Claude Grimm
Secrétaire syndicale
SSP Neuchâtel*

PROSTITUTION

Ménager la chèvre et le chou

L'évolution prévue du quartier de Sévelin-Sébeillon à Lausanne et la fermeture d'espace de travail sexuel pour des raisons de sécurité ont conduit la Municipalité de Lausanne à se pencher sur la question de la prostitution de rue dans la ville, uniquement pratiquée dans ce quartier. Le préavis soumis au Conseil communal concerne principalement des questions d'ordre public pour lesquelles la Commune peut être compétente. Il s'agit ainsi essentiellement de déplacer les travailleuses-eurs de rue et de réduire modérément le périmètre d'activité permis, ainsi que les horaires de travail.

C'est le développement des logements dans le quartier qui

justifie la redéfinition de ces normes, de même que les travaux, puis le passage du futur tram sur la rue de Genève. Le préavis reconnaît que les intérêts des un-e-s et des autres ne sont pas réconciliables, mais qu'il s'agit de veiller à la tolérance d'une activité qui semble relativement sous contrôle actuellement, un contrôle qu'il ne faudrait donc pas menacer, par exemple en la déplaçant trop loin.

SOUS CONTRÔLE

Un moralisme transparent dans le texte municipal: la Municipalité se refuse à soutenir l'amélioration des conditions de travail des personnes travailleuses du sexe. On ne peut

cependant s'empêcher de ressentir un certain amusement, voire une certaine admiration pour la Ville, lorsqu'on voit ses autorités exposer des positions et des arguments qui ne seraient même pas évoqués ailleurs, notamment chez nos voisin-e-s français-es. On reste peu convaincu par les arguments moralisateurs invoqués contre la mise à disposition de locaux de travail, mais il demeure positif que l'on prenne la peine de discuter sérieusement de cette option.

Stéphanie Pache

SAINTE-CROIX

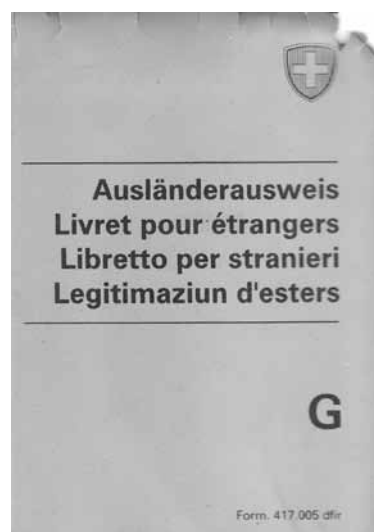
Bilan d'une lutte

Le 13 septembre 2016, les six grévistes d'Alpen Peak International ont obtenu gain de cause après seize jours de grève, de blocage et d'actions de dénonciation d'un réseau d'entreprises mêlant fiduciaires, gérances et sociétés immobilières, entreprises de construction et de rénovation. Ce réseau avait un objectif simple: acquérir des biens immobiliers, les transformer et les revendre au prix fort. Pour rappel, les travailleurs avaient répondu à une annonce Internet en Pologne. L'employeur avait obtenu des permis G de frontaliers de manière frauduleuse. Une fois en Suisse, les conditions de travail ne respectaient pas le cadre légal ou conventionnel. La sécurité n'était pas assurée sur les chantiers. Les contrats contenaient des dispositions illégales et les fiches de salaire étaient trafiquées. Bien entendu, ces conditions ont permis de casser les prix du marché afin d'obtenir des mandats privés, et peut-être publics.

Les six ouvriers ont ainsi obtenu un total de 62'000 frs suite à une médiation du Conseil d'État impulsée par de nombreux soutiens publics et politiques. Toutefois, si les employeurs ont accepté de payer, c'est surtout car leur réputation personnelle était compromise et non pas par crainte de l'application du cadre légal. Au final, ces derniers ont été blanchis pour ces agissements frauduleux. Au-delà du succès pour les six grévistes, la facilité de tromper une administration pour obtenir des permis de travail, la faiblesse de la protection de la santé des travailleurs-euses, les défaillances des organes paritaires pour contrôler et sanctionner, l'incapacité de la commission tripartite de constater la sous-enchère salariale posent de nombreuses questions sur le cadre légal en Suisse. Ainsi, un patronat cupide et sans scrupule a le champ libre pour importer et exploiter de la main d'œuvre bon marché. Or, si l'exploitation

des travailleurs-euses est une pratique préexistante à la libre circulation, la faiblesse des mesures d'accompagnement a exacerbé la mise en concurrence des travailleurs-euses qui alimente les discours xénophobes et fait le lit de la division du mouvement ouvrier.

*Sébastien Schnyder
Solidarités*



VOTATIONS

Sortie programmée du nucléaire

L'initiative soumise au vote le 27 novembre 2016 prévoit que «l'exploitation de centrales nucléaires destinée à produire de l'électricité ou de la chaleur est interdite» et que «La législation d'exécution [...] met l'accent sur les mesures visant à économiser l'énergie, sur l'utilisation efficace de l'énergie et sur la production d'énergies renouvelables».

Ce sont les dispositions transitoires qui donnent tout leur sens à l'initiative, car elles ménagent une sortie du nucléaire échelonnée dans le temps, au lieu d'un arrêt brutal. En fixant une durée d'exploitation de 45 ans, les centrales suisses devront «être mises hors service définitivement» selon le calendrier suivant:

Beznau I (déjà à l'arrêt),
Beznau II et Mühleberg en

2017 (arrêt déjà décidé par ses propriétaires en 2019); Gösgen en 2024 et Leibstadt en 2029.

DÉJÀ SORTIS DU NUCLÉAIRE?

Suite à la catastrophe de Fukushima en mars 2011, le Conseil fédéral a annoncé une stratégie énergétique 2050 visant à la sortie du nucléaire. Cette annonce s'est imprimée dans l'esprit de beaucoup de gens, y compris à l'étranger. Or aucune date ne figurait dans cette stratégie et cette lacune s'est confirmée dans la législation approuvée par les chambres fédérales le 30 septembre 2016. La seule disposition positive en matière nucléaire est qu'aucune nouvelle centrale ne sera autorisée.

Donc, non, la Suisse n'est pas encore sortie du nucléaire,

et le vote du 27 novembre doit y remédier.

La sortie programmée du nucléaire apporte de la sécurité; elle établit aussi un calendrier raisonnable; enfin, elle est faisable. Le canton de Genève est un exemple de cette dernière affirmation. La politique énergétique mise en route sur une base constitutionnelle il y a quelque trente ans porte ses fruits, si l'on considère que la consommation d'électricité cantonale a diminué récemment, et que dès janvier 2017, les Services industriels de Genève livreront de l'électricité 100% renouvelable.

Eric Peytremann

www.sortie-programmee-nucleaire.ch

VIOLENCES DOMESTIQUES

Vaud: un projet déconcertant

Le Canton de Vaud cherche à se doter d'une nouvelle loi spécifique pour intensifier «la lutte contre la violence domestique». L'exposé des motifs et ses avant-projets de lois (EMPL) présente le projet comme une loi d'organisation de cette lutte.

À la lecture de l'EMPL on est cependant frappé à la fois par une certaine humilité de la réforme qui ne cache pas le caractère expérimental de ses propositions – c'est ce qu'on essaie pour lutter mais on réévaluera le tout dans cinq ans –, et à la fois par une certaine confusion autour de pseudo-évidences. L'exposé présente à plusieurs reprises des arguments sanitaires hors de propos. Sous prétexte que «les violences, c'est mal», le projet n'explique pas quel contrôle sera exercé sur les restrictions proposées en matière de liberté et des droits de la défense des auteur-e-s de violence. Ceux-ci sont d'ailleurs toujours dénommés «auteurs» sans autre forme de procès, qu'il s'agisse du moment de l'inter-

vention de la police ou d'une condamnation après une procédure d'instruction. Au nom des victimes, qui sont par ailleurs totalement désincarnées dans la rhétorique de l'EMPL, le texte passe un peu vite sur la possibilité donnée à des services soumis au secret de fonction de communiquer avec d'autres services des données personnelles sensibles (au sens légal) et ne justifie même pas l'extension possible de la durée de l'expulsion immédiate du domicile commun de 14 à 30 jours. Des arguments psychologiques soutiennent les mesures d'éloignement et surtout la volonté de rendre obligatoire un entretien pour un suivi psychologique pour tout fait de violence domestique grave constaté par la police.

RENFORCEMENT DE LA POLICE?

L'EMPL a en effet surtout pour but de renforcer la base légale de mesures de contrainte pour qu'elles soient décidées plus souvent, mieux appliquées, c'est-

à-dire plus longtemps et plus rapidement, notamment en rendant possible pour le président du Tribunal d'arrondissement de décider suite à une expulsion de domicile de l'obligation de porter un bracelet électronique. Bien. Mais on a l'impression que seule la police est impliquée dans l'évaluation des situations et peut juger seule de ces mesures dont la personne lésée ne peut que se plaindre *a posteriori*, puisque la condition d'application de ces dispositions est une intervention de police avec expulsion immédiate du logement commun de l'auteur-e des violences. Il est ainsi difficile de savoir si ces projets de loi seront sans effet sur les procédures actuelles, hormis l'entretien obligatoire pour les auteur-e-s présumé-e-s, ou si l'on est en train de rendre possible sans justification juridique sérieuse la transmission de données personnelles et le renforcement des mesures d'éloignement.

Stéphanie Pache

MIGRATION

Mobilisation pour l'asile

C'était le 1^{er} octobre, 3000 personnes défilaient à Lausanne pour revendiquer une autre politique d'asile en Suisse.

Ils et elles étaient venu-e-s de toute la Romandie, mais aussi du reste de la Suisse, pour sortir de l'ombre. Le peuple des bunkers, le peuple des centres EVAM, les gens de Mon-Gré se sont retrouvés pour prendre la parole, gagner en visibilité et recréer une existence dans la résistance. Le collectif R, Droit de Rester et le collectif Jean Dutoit se sentent un peu moins seuls maintenant.

Moins seuls aussi pour encaisser les attaques des autorités cantonales, incapables de reconnaître l'importance de la mobilisation de la société civile qui refuse de laisser le destin de personnes migrantes dans les mains des politicien-ne-s et de l'administration. La manifesta-

tion du 1^{er} octobre était bel et bien un appel aux responsables du canton de Vaud et d'ailleurs pour plus d'humanité envers les personnes qui demandent protection, et pour plus de liberté face aux diktats de Berne. Mais nos autorités sont sourdes à certains appels, ou plutôt elles ne veulent pas les entendre.

Les perquisitions de la police se sont poursuivies, de même que l'intimidation envers les mouvements de soutien. Les parrains et les marraines, qui font partie des trente personnes qui concrétisent leur soutien aux migrant-e-s en les domiciliant dans leur maison, peuvent s'attendre à d'autres visites des sbires de la répression. Mais rien ne pourra arrêter les forces qui s'activent à construire une histoire dont nos descendant-e-s s'enorgueilliront.

Le lendemain de la grande manifestation, trente personnes de toute la Suisse se sont rencontrées, et pendant toute une journée, ensemble, nous avons discuté de la suite à donner à la résistance.

Sans peur, sans faiblesse mais avec la ferme conviction que la lutte est juste, nous allons organiser d'autres actions pour sensibiliser encore plus de monde à la justesse de la défense de cette humanité qui frappe à nos portes. Cette humanité qui ne cesse de faire le deuil de sa famille, de sa culture, de ses amis, de beaucoup d'attaches et à laquelle la politique migratoire répressive de la Suisse demande de faire le deuil de son futur.

Graziella de Coulon
Collectif R

FISCALITÉ

L'Irlande dans les pommes

Fin août 2016, la Commission européenne annonce une amende, sous forme de rattrapage d'impôts pour la période allant de 2003 à 2014, à l'encontre d'Apple pour un montant de 13 milliards d'euros. Apple devra donc rembourser ce montant à l'Irlande, un État membre de l'UE. Si Apple n'a pas encore recouru contre cette décision, l'Irlande l'a par contre déjà fait. En effet, la multinationale américaine peut compter sur le soutien infaillible de l'État irlandais pour défendre ses intérêts. À noter que, nonobstant le recours, si d'autres États européens venaient à réclamer à Apple des impôts, cela serait déduit du montant fixé par la commission.

La Commission enquête depuis 2013 sur les pratiques fiscales particulières de plusieurs États. Ces pratiques consistant à payer le moins d'impôts possibles, sont nommées des *rulings* fiscaux. Cela consiste en une négociation a priori du montant à payer avec l'administration fiscale. Ce sont donc des accords, pour la plupart secrets, conclus entre des États et des entreprises. Le principe de base de ces accords veut qu'ils concernent des multinationales et que les déductions fiscales soient justifiées par des frais de transfert des succursales vers un siège. Dans le cas d'Apple, le siège européen était situé en Irlande et tous les bénéfices des ventes européennes étaient transférés à Dublin. L'imposition n'avait donc aucune réalité économique, car ces sièges n'existaient que sur le papier et ne généraient aucun bénéfice.

Apple enregistrerait toutes ses ventes en Irlande, plutôt que dans les pays où les produits étaient vendus.

APPLE AND CO

Le premier accord entre l'Irlande et Apple date de 1997 et le deuxième de 2007. Ainsi Apple n'aura payé qu'environ 1% d'impôts sur ses bénéfices européens par an, alors que le taux officiel est de 12,5%. Ce taux aurait même diminué à 0,005% en 2014; ainsi en 2011, Apple aurait réalisé 16 milliards d'euros de bénéfice, mais n'a payé des impôts que sur 50 millions d'euros, soit au total moins de 10 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en Irlande en 2011.

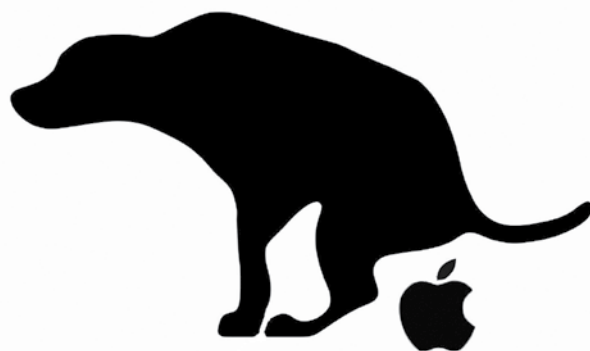
Apple n'est qu'un cas parmi d'autres de ces pratiques fiscales collusives entre États et multinationales. Le Luxembourg et les Pays-Bas ont été épinglés. Fiat, Facebook, Starbucks, Amazon et McDonald's sont instigatrices de cette optimisation fiscale géante. À ce titre, il est toujours piquant de rappeler que Jean-Claude Juncker, l'actuel président de la commission européenne était le premier ministre du Luxembourg, sous lequel ces *rulings* ont été institués.

ET EN SUISSE?

L'histoire de l'imposition des entreprises en Suisse, comme dans le Canton de Vaud, est à la lumière de ce qui se passe dans l'UE. Les cantons suisses ont une longue pratique de *rulings*, et aussi des statuts spéciaux. Le taux d'imposition du bénéfice est une traduction d'un rapport

de force entre capital et travail, plus qu'un processus vertueux. Tout ce qui n'est pas imposé ira dans la poche des actionnaires. L'impôt, d'autant plus celui prélevé sur les bénéfices des entreprises, est le plus sûr moyen de redistribution des richesses. La course au moins disant fiscal, à la création de niches fiscales pour les multinationales, promue par les gouvernements (par exemple, la feuille de route fiscale vaudoise et la RIE III) indiquent qu'en termes de redistribution de richesses, les gouvernant-e-s ont, comme celles et ceux de l'Irlande, fait les choix des actionnaires plutôt que celui de l'égalité.

Mathieu Gasparini

**LE POING** 139 membres du comité fédéral du Parti socialiste espagnol (PSOE) ont décidé le 23 octobre de

laisser le pays aux mains de la droite de Mariano Rajoy, s'opposant ainsi à la gauche du parti et à son chef de file Pedro Sanchez, qui n'ont pu rassembler que 96 voix. En regardant avec envie la «grande coalition» à l'allemande, l'aile droite du PSOE signe surtout la mort programmée du parti, qui ressemble chaque jour davantage à son homologue grec, le PASOK.

**LA ROSE** Notre rose mensuelle va à Hagai el-Ad, secrétaire général de B'Tselem, le centre d'information sur les droits humains dans les territoires occupés par Israël.

Ses dénonciations répétées de la politique de colonisation du gouvernement Netanyahu ont provoqué une campagne de diffamation à son égard de la part de la droite et de l'extrême droite israélienne. Une organisation comme B'Tselem est l'honneur de la société civile israélienne, et ce n'est pas un hasard qu'elle soit aujourd'hui si durement attaquée.



LIVRES

Les mille vies d'André Gorz

Parmi les grandes figures de la pensée politique française de l'après-guerre, il reste encore quelques inconnu-e-s célèbres. André Gorz en fait partie, et c'est donc justice qu'une biographie intellectuelle paraisse à son sujet, rédigée par Willy Gianinazzi, spécialiste du syndicalisme révolutionnaire et longtemps éditeur aux Éditions de l'EHESS à Paris.

Gerhart Hirsch à Vienne en 1923, sa famille change de nom en 1930 à cause de la montée de l'antisémitisme, et il devient donc Gerhart, puis Gérard, Horst. Pour les lectrices-eurs du *Nouvel Observateur*, il sera Michel Bosquet, rédacteur responsable des questions économiques. Enfin, pour les disciples de Sartre, les philosophes et les militant-e-s de la cause écologiste, il sera André Gorz, un nom qu'il utilise pour la première fois pour signer *Le traître*, son roman autobiographique publié en 1958, et duquel il signera ses livres les plus importants à partir des années 1960.

Il a fallu un travail de bénédictin pour démêler cette vie que son principal protagoniste, craignant toute assignation identitaire, avait soigneusement embrouillée. Willy Gianinazzi décide de le faire à travers ses œuvres, ses livres comme ses innombrables articles pour des publications plus ou moins confidentielles. On découvre

donc l'adolescent inquiet et hautain qui fréquente le *Lyceum alpinum* de Zuoz, en Engadine (où ses parents l'ont mis en sécurité en 1939), puis le converti sartrien qui assiste avec transport à une conférence du philosophe à Lausanne en 1946 (qui se manifeste dans *Le traître* et dans *Fondements pour une morale*), le marxiste des années 1960 (*Stratégie ouvrière et néocapitalisme*, 1964), le précurseur de la pensée écologiste dans les années 1970 (*Écologie et politique*, 1975), le critique influent de certaines des catégories de la pensée marxiste (*Adieux au prolétariat*, 1980; *Les chemins du paradis*, 1983), l'arpenteur enfin de nouveaux territoires politiques (*Misères du présent, richesse du possible*, 1997; *L'immatériel*, 2003).

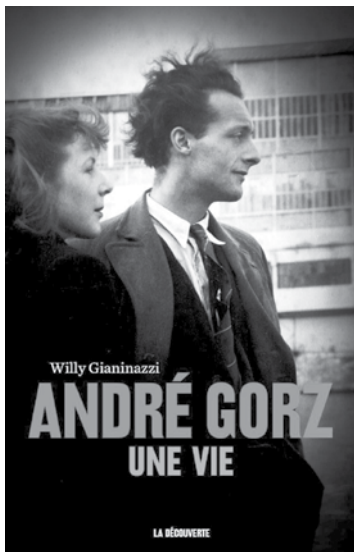
Et puis, le grand public découvrirait en 2006 cet auteur avec sa *Lettre à D*. Ce livre inclassable, qui sera d'ailleurs son seul vrai succès de librairie, est un témoignage d'amour inconditionnel à celle qui a partagé l'essentiel de sa vie et l'a constamment accompagné dans son travail: Doreen Keir (puis Dorine Horst), rencontrée à Lausanne soixante ans auparavant. Dans cette longue *Lettre*, il annonce aussi à qui sait le lire leur suicide commun en 2007.

La biographie de Willy Gianinazzi rappelle toutes ces étapes, relie le parcours de Gorz à ses œuvres, les replaçe dans leur contexte et en éclaire ainsi le sens. Gageons que ce travail contribuera à réactiver l'intérêt des militant-e-s de gauche pour cet auteur, et que les éditeurs concernés rééditeront rapidement les titres qui sont épuisés. En attendant, l'on pourra compléter la lecture de cette biographie par celle des *Métamorphoses du travail*, sans doute le livre le plus ambitieux de Gorz.

Antoine Chollet

Nous vous rappelons que Willy Gianinazzi présentera son livre à la librairie Basta à Lausanne (rue du Petit-Rocher 4, tout près de la Place Chauderon) le jeudi 1^{er} décembre à 18h00.

À lire:
Willy Gianinazzi, *André Gorz, une vie*, Paris, La Découverte, 2016.



Gorz est un personnage aux identités multiples, ce qui rend l'exercice biographique difficile. Il a d'ailleurs choisi ce pseudonyme en référence à la ville de Gorizia (Görz en allemand), ville frontière entre l'Italie et, aujourd'hui, la Slovénie, si représentative de cette Europe centrale où il est lui-même né et qui a elle aussi longtemps mélangé les identités. Né Ge-

HOMMAGE

Georges Balandier (1920-2016)

La disparition de l'anthropologue Georges Balandier le 5 octobre est passée un peu inaperçue. Et pourtant, on doit à ce fils de cheminot, non seulement l'une des premières utilisations du terme de «Tiers-Monde», construit par analogie avec le Tiers-État, mais surtout de nombreuses études historiques et politiques sur les sociétés africaines (*Afrique ambiguë*, 1957). À rebours de la pensée coloniale, Balandier avait montré que les sociétés africaines étaient bien des sociétés historiques, qu'il ne s'agissait donc nullement de «sociétés froides». Elles ne se distinguent donc pas tant des sociétés occidentales.

Son *Anthropologie politique* ou les *Anthropo-logiques* sont

devenus des classiques, tout comme ses analyses originales de la modernité dans les années 1980. Anecdote méconnue, au début des années 1960, la Fédération horlogère suisse avait commandé à Georges Balandier une étude sur le rapport au temps en Afrique, dans un but commercial évident. Subvertissant l'objet de sa commande, lui et son équipe avaient livré là une très belle sociologie du temps dans les sociétés africaines, sans dire si le continent pouvait ouvrir de nouvelles perspectives de ventes pour les entreprises suisses... Le document est malheureusement un peu difficile d'accès, mais on le trouve dans certaines bibliothèques en Suisse.

Antoine Chollet

À lire:
- *Georges Balandier, Afrique ambiguë*, Paris, Pocket, 1957;
- *Anthropo-logiques*, Paris, *Le livre de poche*, 1974;
- *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985.

LIVRES

La chair de l'Histoire

En cette année de commémoration des quatre-vingts ans de la révolution espagnole, les éditions Libertalia rééditent un témoignage hors du commun sur cette période, celui d'Antoine Gimenez, pseudonyme de Bruno Salvadori, alors jeune révolté italien exilé en Espagne pour échapper aux foudres de la Justice de son pays, devenu milicien anarchiste dès le déclenchement de la révolution en juillet 1936.

S'il évoque bien sûr le quotidien de son engagement au sein du groupe international de la colonne Durruti – actif bien avant les staliniennes Brigades internationales –, les combats contre les fascistes dans les tranchées d'Aragon et les impressionnantes avancées sociales mises en places par les comités locaux à dominante anarcho-sindicaliste (collectivisation des terres, alphabétisation et éducation populaire, etc.), la particularité de ces *Souvenirs sur la Guerre d'Espagne* tient en ce qu'il ne se contente pas de cela. Loin d'opérer un

tri rétrospectif dans ses souvenirs pour n'en garder que ce qui cadrerait avec la glorieuse geste anarchiste, il raconte également les pillages et incendies, les dissensions internes et désaccords politiques, et surtout ses nombreuses rencontres amoureuses et érotiques, dont on sent bien, malgré une écriture parfois maladroite, qu'elles constituent sûrement ce qu'il a pu vivre de plus intense dans cette période pourtant peu avare en émotions fortes. Cet aspect très incarné du récit, passant sans le moindre scrupule de l'intime au politique, explique par ailleurs paradoxalement qu'il ait fallu attendre 2006 pour voir imprimé un texte rédigé dans les années 70, les premiers éditeurs pressentis ayant alors refusé de publier le livre si les passages sexuellement explicites n'en étaient pas retranchés, ce qui était hors de question pour l'auteur. La pudibonderie ne se trouve pas toujours là où on l'attend...

Si le témoignage d'Antoine Gimenez est donc un document

exceptionnel, la démarche historique qui l'a porté au jour et les prolongements qu'il a suscités le sont plus encore. Son récit est en effet suivi d'un second volume de plus de 700 pages (!) d'appareil critique, rédigé par un collectif de chercheuses-eurs baptisé avec à-propos «les Giménologues», qui éclaire chacun des aspects du récit en déroulant ses fils dans toutes les directions, faisant dialoguer le témoignage à la première personne et écriture collective de l'histoire d'une manière particulièrement stimulante, et plutôt éloignée de l'histoire académique, de ses chasses gardées intellectuelles et de ses logiques de petits propriétaires.

Gabriel Sidler

À lire:

Antoine Gimenez, *Les Giménologues, Les fils de la nuit, souvenirs de la guerre d'Espagne, Paris, Libertalia, 2016.*



CINÉMA

I, Daniel Blake

À voir:

I, Daniel Blake (réal. Ken Loach, GB, 2016, 99').



Le dernier film de Ken Loach, *I, Daniel Blake*, est un film de gauche engagé. Rien que cet aspect fait de lui une rareté qu'il ne faudrait pas manquer. Ici, le réalisateur ne se contente pas d'enregistrer des flots d'images descriptifs, mais développe un vrai discours mettant à nu des dysfonctionnements et leurs tragiques conséquences en pointant les responsabilités. Pour cela Loach raconte l'histoire de Daniel Blake, personnage fictif, comme incarnation d'un homme

que le système «social» britannique maltraite, lui et d'autres que nous suivrons parfois aussi. Rien n'arrivera cependant à lui enlever ce qu'il a de plus cher: le lien avec l'autre, passé ou présent, l'amour des objets qu'il fabrique de ses mains et qu'il partage avec celles et ceux qu'il aime. *I, Daniel Blake* n'est pas qu'une dénonciation – même si on s'en contenterait presque – du système bureaucratique, hiérarchisé et déshumanisé de l'État, de la privatisation des services publics et de la baisse de leur qualité, il est aussi un récit qui explore les liens d'entraide et de solidarité, entre femmes et hommes et entre générations, qui offrent des possibilités réelles de résistance à un

système broyant peu à peu les plus démunis-e-s.

Pour narrer son histoire, Loach a choisi un langage filmique étudié: une perspective souvent intimiste à hauteur de ses personnages sans pourtant renoncer à quelques plans larges descriptifs qui nous invitent à la distance. Il alterne les scènes bavardes (par téléphone ou en tête-à-tête) aux scènes d'observation des gestes quotidiens de ses personnages, les scènes intimes et chaleureuses (malgré le froid, la vétusté et le vide des habitats) aux scènes fonctionnelles et quasi «cliniques» des espaces publics (bureaux, rue). Jusqu'au basculement...

Cora Antonioli

SALLE DES PAS PERDUS

Tamedia

À première vue, nous aurions toutes les raisons de nous réjouir de la politique suicidaire de Tamedia à l'égard de ses quotidiens romands. *24 Heures* et *La Tribune de Genève* montrent en effet depuis longtemps une telle servilité à l'égard des pouvoirs en place, quand ils ne se font pas simplement les porte-parole des gouvernements cantonaux, que leur disparition n'ôterait à la vérité pas grand chose au débat démocratique. Autant lire la *Feuille des avis officiels*, au moins il n'y a pas tromperie sur la marchandise.

Il faut aussi relever qu'un journal dont on attend une rentabilité quelconque – qui plus est lorsque ses propriétaires l'at-

tendent à 15% – est par définition un mauvais journal. Tout bénéfice réalisé doit, si l'on est sérieux, être investi dans le journal lui-même, dans des postes de journalistes, dans les infrastructures, par la création de nouvelles rubriques ou de nouveaux titres, etc. Les possibilités ne manquent pas. Il fut un temps où même la droite le savait, consciente du rôle idéologique déterminant des titres qui lui étaient liés (la *NZZ* ou le *Journal de Genève* en Suisse, le *Financial Times* en Angleterre, le *Figaro* en France, le *Corriere della Sera* en Italie, pour ne prendre que quelques exemples).

À gauche, la question ne se pose pas puisque les titres ont toujours dû être soutenus par des organisations ou par des dons militants. Aujourd'hui en Suisse, le plus urgent, c'est donc de soutenir les rares publications qui résistent: *Le Courrier*,

la *WoZ*, *Le Peuple valaisan* et quelques autres encore (*Pages de gauche* en fait aussi partie).

Malgré tout cela, ce qui se passe dans les quotidiens romands ne peut nous réjouir. La qualité désastreuse de la presse cantonale, à l'exception très notable de *La Liberté*, qui – comme par hasard – est le seul quotidien à maintenir ses ventes depuis plusieurs années, est due au moins autant aux mauvaises conditions de travail de leurs journalistes qu'à l'égarement politique de leurs rédactions en chef. Par conséquent, à *24 Heures* et à *La Tribune de Genève*, le combat est désormais syndical. Comme nous défendons les droits des salarié-e-s de la RUAG, de Novartis ou d'EMS Chemie lorsqu'ils sont attaqués, sans se préoccuper des saloperies que ces entreprises produisent, il doit en être de même pour les titres de Tamedia!

La rédaction

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

Willy Gianinazzi

viendra présenter son dernier livre

André Gorz, une vie

(Paris, La Découverte, 2016)

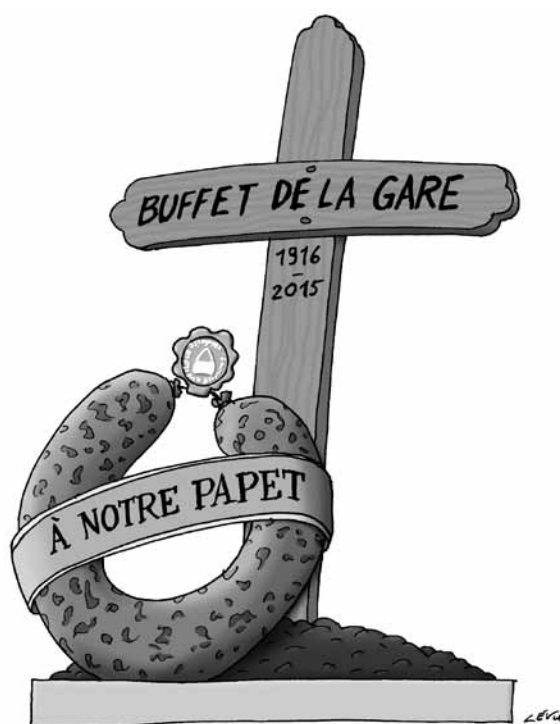
Librairie Basta! (Chauderon)

Rue du Petit-Rocher 4, Lausanne

Jeu-di 1^{er} décembre à 18h00

La première biographie d'André Gorz, penseur de l'écologie, du socialisme et de la démocratie, vient de paraître aux Éditions La Découverte. *Pages de gauche* et la librairie Basta! à Lausanne accueilleront son auteur pour une présentation du livre et une discussion autour de l'œuvre d'André Gorz.

Pour plus d'informations, merci de consulter
www.pagesdegauche.ch



Le Buffet de la Gare de Lausanne sera végétarien